



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/062 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
AUTORISANT L'ACQUISITION D'ŒUVRES DE FERNAND LEGER -
AFFECTATION DU FONDS PATRIMOINE N4411 C - INVESTISSEMENT -
FONCTIONNEMENT**

**AUTORIZENDU A COMPRA D'OPARE DI FERNAND LEGER - AFFETTAZIONE DI
U FONDU PATRIMONIU N4411 C - INVESTIMENTU - FUNZIUNAMENTU**

REUNION DU 1 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet, la commission permanente, convoquée le 24 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI,

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité, des votants (2 NON PARTICIPATIONS : Mme Christelle COMBETTE, M. Jean- Martin MONDOLONI)

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'entériner l'acquisition aux enchères, le vendredi 12 juin 2020, par la Collectivité de Corse, des trois lots de la vente de la Maison R&C (deux tableaux modernes de Fernand Léger et une pendule) pour un montant de 123 324, 80 € (frais inclus), ainsi que la prise en charge des frais de transport afférents pour un montant estimé de 10 000 euros.

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : Patrimoine Investissement 4411 - CHAPITRE : 903

MONTANT DISPONIBLE.....4 049 777, 17 €

Acquisitions des œuvres

MONTANT AFFECTE :123 325, 00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 3 926 452,17 €

PROGRAMME : Patrimoine Fonctionnement 4411 - CHAPITRE : 933

MONTANT DISPONIBLE.....588 910 €

Transport des œuvres

MONTANT AFFECTE :10 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :578 910 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 1 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPRA D'OPARE F. LEGER - AFFETTAZIONE
DI U FONDU PATRIMONIU N4411 C - INVESTIMENTU -
FUNZIUNAMENTU**

**ACQUISITION D'ŒUVRES F. LEGER - AFFECTATION
DU FONDS PATRIMOINE N4411 C - INVESTISSEMENT -
FONCTIONNEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Compra d'opare F. LEGER - Affettazione di u fondu
Patrimoniu 4411 - Investimentu - Funziunamentu Acquisition
d'oeuvres de Fernand LEGER - Affectation des crédits
Patrimoine programme 4411 (investissement et fonctionnement)**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di
Corsica**

La Direction du Patrimoine a participé à la vente aux enchères publiques du vendredi 12 juin 2020 qui s'est tenue à 14h30 à Marseille concernant des tableaux modernes et contemporains par la Maison R&C (224, rue Paradis 13006 Marseille) pour l'acquisition des trois lots suivants pour enrichir les collections du musée de la Corse :

Lot 82 : Fernand LÉGER (1881-1955) Portrait de Monsieur Ernest Blasini 1907 Huile sur toile. (réentoilée) Signée en bas à droite : F. Léger 80 x 60 cm. Ainsi que de 2 cartes postales d'une correspondance entre Fernand Léger et M. Blasini.

Adjugé pour un montant de : 64 100 € TTC (Frais inclus)

Lot 83 : Pendule en placage de palissandre marqueté. Pendule en placage de palissandre marqueté de filets, rinceaux et cartouches de bois clair. Le cadran est à fond émaillé (accidents et manques), colonnes à chapiteau et base en bronze doré. Epoque Charles X (Restauration) H. : 37 cm. L. : 20 cm. P. : 11 cm.

Adjugée pour un montant de : 252,80 € TTC (Frais inclus)

Une pendule parfaitement similaire à celle qui figure sur le tableau de

Fernand Léger représentant M. Ernest Blasini assis devant sa cheminée peint en 1907 à Ile Rousse.

Il s'agit d'une horloge à poser, du type dit « pendule portique ». Les premières pendules en portique apparaissent sous le règne de Louis XVI, avec la remise au goût du jour de l'Antiquité classique et de son architecture. Sous le Premier Empire, sont diffusés des modèles proches de la pendule proposée à l'achat mais entièrement en bronze (souvent avec le cadran en laiton argenté et les aiguilles en acier bleui). Le modèle classique, en bois marqueté avec éléments rapportés en bronze doré, apparaît sous la Restauration. C'est la raison pour laquelle on le trouve souvent dénommé « Pendule Charles X » par les antiquaires. La pendule proposée à l'achat est du style en vigueur sous le règne de Louis-Philippe et jusqu'à Napoléon III (M. E. Nigaglioni).

Lot 84 : Fernand LÉGER (1881-1955) Pietralata, Monticello 1907 Huile sur bristol. 38,5 x 53,5 cm.

Adjugé pour un montant de : 58 972€ TTC (Frais inclus)

Les deux toiles proviennent d'un don de l'artiste à M. Blasini lors de son séjour en Corse, et par descendance dans la famille de M. Blasini. (Isula Rossa, Corse). La période corse de Fernand Léger est très courte et lui a été imposée pour raison de santé. Il séjourne dans l'île à deux reprises, durant l'hiver 1906 - 1907 et l'hiver 1908. Il est accueilli par son ami d'enfance, Henri Viel, originaire comme lui d'Argentan. Vers 1895, Henri Viel, André Mare et Fernand Léger créent le groupe des peintres d'Argentan. Dans un premier temps, F. Léger s'installe chez Henri Viel qui exerce comme fonctionnaire de l'enregistrement à Belgudè, puis il débarque à Isula-Rossa avec une recommandation de son hôte chez M. Ernest Blasini. Ce dernier, propriétaire et négociant, descendant d'une ancienne famille balanine originaire du Cap corse, administre les biens de son parent le comte François Valery, maire d'Isula-Rossa, demeurant à Nice. E. Blasini met à la disposition du jeune artiste un salon dans le château Piccioni (actuel Hôtel Napoléon) pour servir d'atelier. Entre ces deux séjours, il retourne à Paris et découvre Cézanne, grâce à l'exposition rétrospective organisée juste après sa mort. En Corse, il découvre la réalité de la lumière méditerranéenne, la force des ombres et le contraste des couleurs. Isula Rossa, Belgudè, Ajacciu sont les villes où il résida. Il y peint de nombreux paysages, éclatants de lumière où apparaît l'influence de Cézanne. C'est aussi une période de réflexion et de recherche. F.Léger n'est plus dans ses premiers essais de peintre et il n'est pas encore dans l'affirmation des contrastes de formes et de couleurs comme dans La Femme en bleu (1912) ou Les Nus dans la forêt (1911). De cette période, nous ne savons pas grand-chose, quelques photos souvenirs jaunies, gardées tout de même, et le témoignage de lettres envoyées à ses amis. En effet, les différents déménagements entre 1907-1914 n'ont pas toujours permis de garder les peintures faites en Corse. Il en a aussi lui-même détruit, comme l'essentiel de sa production figurative, remettant sa peinture en question. Découvrant aussi le cubisme de Picasso et Braque, il veut se libérer de ses influences passées. Dans une lettre à son marchand Daniel-Henry Kahnweiler en 1919 il écrit : « Tout ce que j'ai produit de 1902 à 1908 a été détruit au fur et à mesure de la production. Cela a été la période la plus pénible de ma vie ».

Heureusement, les œuvres offertes en Corse ont survécu, comme ces deux

exemples, restées chez les héritiers des personnes qui les avaient reçues en cadeau, en remerciement de leur hospitalité.

Cette acquisition permet de faire entrer dans les collections insulaires deux des très rares œuvres de la période corse qui ont échappé à la destruction. Le portrait d'Ernest Blasini est accompagné de deux cartes postales de la correspondance de l'artiste avec Ernest Blasini et d'une troisième représentant Ernest Blasini et le jeune artiste à la terrasse d'un café d'Isula-Rossa.

Dans la même dynamique que l'acquisition du tableau le Scoud (Le Scudu) d'H. Matisse en décembre 2019, cette entrée dans les collections du Musée de la Corse viendra enrichir les collections publiques corses en art moderne et renforcera la transdisciplinarité recherchée dans le projet scientifique et culturel de l'établissement. Ces œuvres de Fernand Léger présenteront le regard sur la Corse d'un artiste internationalement reconnu, alimentant et renouvelant le questionnement sur les représentations et l'imaginaire suscités par notre territoire. En multipliant les dialogues entre des typologies d'objets diversifiées et en les renouvelant régulièrement, l'établissement jouera pleinement son rôle de production de sens et de recomposition des savoirs, avec la participation du visiteur, contribuant ainsi à l'actualisation des discours sur les sociétés corses et méditerranéennes.

Ainsi, il vous est proposé de procéder à l'affectation d'un montant de **123 325 € euros sur le fonds « Patrimoine » - programme : patrimoine - 4411 Investissement chapitre 903 fonction 312** pour l'acquisition de ces pièces (frais et commission inclus).

Il est également proposé d'affecter les crédits relatifs au transport de ces œuvres jusqu'au Musée de la Corse, d'un montant de **10 000 euros sur fonds « Patrimoine » - programme : patrimoine - 4411 Fonctionnement - chapitre 933 – fonction 312.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITIONS DÉSAFFECTATION/ AFFECTATION

SECTEUR : PATRIMOINE - INVESTISSEMENT

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : Patrimoine Investissement 4411C / ICHAPITRE : 903

MONTANT DISPONIBLE..... 4 049 777, 17 €

MONTANT AFFECTE :123 325 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :3 926 452,17 €

SECTEUR : PATRIMOINE – FONCTIONNEMENT

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : Patrimoine Fonctionnement 4411C / F CHAPITRE : 933

MONTANT DISPONIBLE.....588 910 €

MONTANT AFFECTE :10 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :578 910 €



343. - CORSE. - ILE ROUSSE
L'Heure de l'Apéritif



Collection Simon Damiani, Bastia (Corse)

CARTE POSTALE

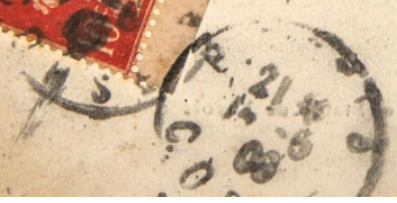
Tous les Pays étrangers n'acceptent pas la Correspondance au recto. - Se renseigner à la Poste.

Correspondance

Adresse

Monsieur Ernest Blasini
ancien négociant -

à la Poesse -
(Corse)





pas chie de n'itū
pas veun -
Nous allons d'ici à

St Florent - Avez p^r vous et p^r
tous - et à bientôt au revoir

G. Piaggi & Cie.
127 - Corse - BASTIA - Place Saint-Nicolas et Statue de Napoléon 1er.

O Tempora, o mores - Fomaw Léger -

CARTE POSTALE

Tous les Pays étrangers n'acceptent pas la Correspondance au recto
(Se renseigner à la Poste).

CORRESPONDANCE

ADRESSE

Reconnaissant, merci
pour votre aimable
envoi Fruits de l'année
à Legen
à Argentan





Bordereau non Régulé

**MUSÉE COLLECTIVITÉ DE CORSE
 22 COURS GRANDVAL
 BP 215
 20187 AJACCIO CEDEX 1
 FRANCE**

A MARSEILLE le 12 juin 2020

N° de Plaquette : 405

BORDEREAU D'ADJUDICATION N° A - 39 - 53

Vente de PEINTRES DE LA MEDITERRANEE N° 39 du vendredi 12 juin 2020

Ordre	Désignation	Enchères	Frais	Total
82	<p>00813-5 Fernand LÉGER (1881-1955) Portrait de Monsieur Ernest Blasini. 1907. Huile sur toile. (réentoilée) Signée en bas à droite : F. Léger 80 x 60 cm.</p> <p>Provenance : - Don de l'artiste à M. Blasini lors de son séjour en corse - Par descendance dans la famille de M. Blasini. Ile Rousse, Corse.</p> <p>Exposition : - Moscou, musée Pouckine, 1963 sous le n°3. - Paris, Grand Palais d'octobre 1971 à Janvier 1972, rétrospective Fernand Léger, sous le n°3. - Biot, musée national Fernand Léger, 7 avril au 20 juin 2002, exposition du Centenaire sous le n°4.</p> <p>Bibliographie : - Georges Bauquier et Nelly Maillard, Fernand Léger : catalogue raisonné de l'oeuvre peint : peintures 1903-1919, édition Maeght, p. 31 sous le numéro 14. - Bauquier, Georges; Maillard, Nelly, Fernand Léger, Ministère des affaires culturelles, 1971, page 31. - Georges Bauquier, Fernand Léger, vivre dans le vrai, édition Maeght, reproduit p. 28 - Jean Marc Olivesi, Voyages d'artistes en Corse aux XIXè et XXè siècle, Edition la marge Ajaccio, 1993, pp 38 et 39.</p> <p>On y joint 2 cartes postales d'une correspondance entre Fernand Léger et M. Blasini ainsi qu'une carte postale où nous pouvons voir Ernest Blasini et Fernand léger à «l'heure de l'Apérif» dans un café d'Ile Rousse.</p>	50 000,00	14 100,00	64 100,00

83	00813-7 Pendule en placage de palissandre marqueté de filets, rinceaux et cartouches de bois clair. Le cadran à fond émaillé (accidents et manques). Les colonnes à chapiteau et base en bronze doré. Epoque Charles X. H. : 37 cm. L. : 20 cm. P. : 11 cm. Cette pendule figure sur le tableau de Fernand Leger représentant M. Ernest Blasini assis devant sa cheminée peint en 1907 à Ile Rousse.	200,00	52,80	252,80
84	00813-6 Fernand LÉGER (1881-1955) Pietralata. 1907. Huile sur bristol. 38,5 x 53,5 cm. (Bauquier 10) Provenance : - Don de l'artiste à M. Blasini lors de son séjour en corse - Par descendance dans la famille de M. Blasini. Ile Rousse, Corse. Bibliographie : - Georges Bauquier et Nelly Maillard, Fernand Léger : catalogue raisonné de l'oeuvre peint : peintures 1903-1919, édition Maeght, p. 25 sous le numéro 10. - Jean Marc Olivesi, Voyages d'artistes en Corse aux XIX ^e et XX ^e siècle, Edition la marge Ajaccio, 1993, pp 38 et 39.	46 000,00	12 972,00	58 972,00
Total Bordereau (lot N° 82) dont Frais Internet - Drouot Live (lot N° 84) dont Frais Internet - Drouot Live		96 200,00	27 124,80 900,00 828,00	123 324,80

EXPORTATION : Le remboursement de la TVA ne pourra s'effectuer que si le bien est exporté dans un délai de 1 mois suivant la vente. Le chèque sera établi au nom de l'acheteur dans les 3 mois suivant la vente. (cf : 7^{ème} Directive TVA applicable au 01.01.1995).

Aucun document ne sera délivré faisant ressortir la TVA.

COORDONNEES BANCAIRES :

Titulaire : Maison R&C Commissaires-Priseurs
224 rue Paradis 13006 Marseille.

IBAN : FR76 3000 4007 1100 0107 2318 375

BIC : BNPAFRPPXXX